



# EXA PRO

## CSP Hors Classe

### FLASH INFO

Le **Syndicat National FO Justice** vous informe qu'à compter de cette année 2022 aura lieu un examen pro de CSP Hors Classe.

Peuvent être promus au grade de CSP Hors Classe, conformément à *l'article 42 du décret N°2019-1038 du 09 octobre 2019* et de manière dérogatoire en 2022 et 2023 :

- Les agents comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, 10 ans de services Pénitentiaires dans un ou plusieurs Corps régis par le *décret N° 2019-1038* dont deux ans dans le Corps des CSP, *Article 38-24 du décret cité*.

► Cette durée repassera à 4 ans dès 2024.

Le nombre de poste à pourvoir n'est pas encore défini mais le taux de promus/promouvables pour l'année 2022 est de 16 % soit un plus de vingt postes à l'examen Pro et un neuvième des postes au tableau d'avancement soit 2 ou 3 postes.

► Les conditions d'accès au TA sont identiques.

